

Département
de la Haute-Savoie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.049 Séance du **DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 6 mai 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

3 pouvoirs :

Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°19 - Electricité : Avenant n°2

Par délibération n°2021.044 du Conseil municipal du 19 avril 2021 actant de l'opération « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération.

Par décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 octobre 2023, le lot n°19 « Electricité » a été attribué à l'entreprise SPIE BUILDING SOLUTIONS pour un montant de 885 979,57 € HT, soit 1 063 175,48 € TTC.

La délibération n°2023.104 du Conseil municipal du 23 octobre 2023 a pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres du 23 octobre 2023 et la délibération n°2023.126 du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 a autorisé la signature de l'avenant n°1, sans incidence financière.

Un avenant doit être établi pour le lot 19 « Electricité », notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SPIE BUILDING SOLUTIONS. Celui-ci a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de les fiches de travaux modificatives par le maître d'œuvre, concernant des demandes complémentaires dans la zone cuisine pour l'alimentation de plusieurs équipements (fontaine, robot nettoyant, ilot central et armoire froide), pour un montant en plus-value de 1 259,74 € HT, soit 1 511,69 € TTC (FTM 19-001) et la fourniture et pose du chemin de câble dans le sous-sol pour un montant en plus-value de 9 435,60 € HT, soit 11 322,72 € TTC (FTM 19-002).

N° 2025.049

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial.

Le montant initial du lot s'élève à 885 979,57 € HT, soit 1 063 175,48 € TTC.

L'avenant n°1 était sans incidence financière.

Le montant de la présente modification est une plus-value de 10 695,34 € HT, soit 12 834,41 € TTC, soit à + 1,21 % du montant initial,

Le nouveau montant du marché est donc fixé à 896 674,91 € HT, soit 1 076 009,89 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°2 opérant les modifications précitées,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 14 mai 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

15/05/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.